



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°15-2022 – 14 avril 2022

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Eric Gautron, Directeur Gérant



EDITO

De McKinsey à l'intéressement

La Sécu est riche de différents métiers et pour autant **l'externalisation** de nos missions n'a jamais été aussi forte.

Un des exemples les plus significatifs est le système d'information et l'informatique en général. Vous pourrez lire dans ce numéro d'ailleurs les réflexions de la commission des **informaticiens du SNFOCOS**.

L'affaire McKinsey qui a été mise en lumière par le Sénat, avec des dépenses de près d'un milliard d'euros en 2021, nous a aussi montré que la Sécu n'avait pas échappé aux précieux audits et conseils du cabinet américain.

Les sénateurs ont en effet exprimé leur perplexité en découvrant une **mission commandée par la CNAV** fin 2019 facturée **957 000 EUROS** dans le cadre du projet de « retraite universelle ». On peut légitimement se demander pourquoi les auditeurs de la caisse nationale n'ont pas été mandatés pour mener à bien une étude sur un champ d'activité qu'ils maîtrisaient pourtant mieux que quiconque.

Entre temps, le projet de réforme a heureusement échoué et l'étude au quasi 1 million d'euros n'aura pas été d'une grande utilité. A voir si McKinsey sera de retour dans les murs de la CNAV si d'aventure un nouveau projet de **retraite à 65 ans** arrivait !

Pendant ce temps à la Sécu, les salariés découvrent le montant de leur **prime d'intéressement**.

Le SNFOCOS continuera à dénoncer la **politique des primes inégalitaires**, y compris celle-ci, alors que la masse financière permettrait d'**augmenter la valeur du point** et d'augmenter tous les salaires. A la place, nous avons un système biaisé où une partie de l'argent dévolu à la prime d'intéressement remonte à l'Etat (plus de dix millions par an).

Bien sûr cette prime fera du bien dans les portefeuilles au regard de la situation d'inflation que nous connaissons, mais rien ne remplacera une vraie politique salariale. Contrairement à ce qu'affirment l'UCANSS et la DSS, ce n'est pas la prime qui motive le personnel mais **des salaires à la hauteur de leur engagement**.

Eric Gautron, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG

Page 2 : Communication de la CPPI

Page 3 : Résolution de la CPPI

Page 4 : Infos Retraite

Page 5 : Annonce du webinaire AESIO –
Thème : le droit à la déconnexion

Page 6 : Agenda



Communication de la Commission Permanente Professionnelle des Informaticiens du SNFOCOS

Le SNFOCOS est organisé autour de Commissions Permanentes Professionnelles qui rassemblent des salariés syndiqués autour d'une catégorie professionnelle. Ils ont ensemble pour mission de remonter les problématiques de leur secteur d'activité, apporter un éclairage aux instances du SNFOCOS et élaborer des revendications. Il existe par exemple une Commission des Agents de Direction, une pour les Praticiens Conseil, une pour les ACERC, une pour les retraités ou encore une générale pour les Cadres.

Nous reproduisons ci-dessous l'appel de la Commission des informaticiens.

Cher(e)s collègues, **la Commission Permanente Professionnelle des Informaticiens** (CPPI) a à cœur de porter la voix des informaticiens auprès des Directions des Caisses Nationales et des organismes de Sécurité Sociale. Nos objectifs et notre démarche s'inscrivent dans une posture constructive et s'appuient sur une volonté de :

- Défendre notre convention collective,
- Faire connaître nos revendications (*augmentation de la valeur du point, respect des conditions de travail...*),
- Faire respecter et améliorer notre classification tout en contribuant à son application à tous les emplois œuvrant dans l'informatique.

Aujourd'hui à la veille de nouvelles COG et de nouveaux Schémas Directeurs Informatiques, nos Directions des Systèmes d'Information (DSI) externalisent de plus en plus leur SI. Les risques et les dérives ont déjà été signalés par les représentants du personnel : perte des connaissances, de maîtrise des projets considérés comme « cœur de métier » et abandon des métiers de la fabrication par les DSI. Il n'existe presque plus de développeurs internes au regard des effectifs des informaticiens de la Sécurité Sociale.

Ce contexte entraîne des difficultés croissantes dans nos métiers, des menaces sur nos carrières avec la perte du savoir-faire, et à terme, absence de montée en compétences et privation de parcours professionnels à la hauteur des efforts accomplis.

Le SNFOCOS participe à construire le rapport de force pour obtenir gain de cause de nos revendications. C'est le nombre d'informaticiens adhérents qui donne le poids à la CPPI (Commission Permanente Professionnelle des Informaticiens). Aussi, nous avons besoin de votre implication au sein du SNFOCOS et de votre relais pour le faire connaître.

Le SNFOCOS prône et défend pied à pied les valeurs d'un syndicalisme libre, avec un niveau d'engagement qui vous assistera en toutes circonstances.

Rejoindre notre syndicat, permet d'appartenir à une communauté d'informaticiens interbranches, de bénéficier de l'appui et de conseils personnalisés des instances nationales. C'est aussi être informé en avance de phase (étatation de la Sécurité sociale, fusions CAF/CPAM, régime unique en CARSAT, négociations classification, etc.), d'avoir une vision large de nos problématiques et de s'appuyer sur des expériences vécues dans les organismes.

Votre adhésion vous donne également accès à une assistance et protection juridique et aux conseils d'une association de consommateurs (AFOC).

Rejoignez-nous !

* * *

Chaque Commission Permanente Professionnelle élabore également lors du congrès du SNFOCOS une résolution particulière à son secteur. Pour mémoire ci-dessous, celle des informaticiens, adoptée au congrès de Guidel (4 – 7 octobre 2021).

Résolution de la Commission Permanente Professionnelle des Informaticiens

Les membres de la Commission Permanente professionnelle des informaticiens ont dressé les constats suivants :

- Les Schémas Directeurs élaborés par les Directions des systèmes d'Information (SDSI) des différentes branches de la sécurité sociales sont convergents. Ces dernières délèguent de plus en plus leur SI à des sociétés externes avec les risques et les dérives déjà remontés depuis des années par le SNFOCOS.
- L'absence révoltante de vraies stratégies de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du personnel informaticien.

Ces constats se traduisent par :

- Une perte de maîtrise des Caisses Nationales pour les projets considérés comme « coeurs de métier ».
- L'abandon des métiers de fabrication au profit de métiers de pilote de projet ou de prestataires.
- Une inquiétude grandissante sur la capacité des DSI et donc les Caisses Nationales à faire face à la déficience éventuelle de l'un des sous-traitants. Y a-t-il un PCA de substitution face à un attributaire défaillant ?
- Le risque de sur-chiffrage des projets de la part des sociétés de service dû à la perte de connaissance de notre Système d'Information.
- La perte du savoir-faire technique et fonctionnel qui freine les carrières des informaticiens des Caisses Nationales.

La Commission Permanente Professionnelle des Informaticiens élabore un plan d'actions composé des axes suivants :

1. Veiller à la mise en place de moyens de contrôle de la sous-traitance informatique en exigeant l'élaboration par les Caisses Nationales, de chartes qui, d'une part, définiraient un ratio précisant le poids de la sous-traitance dans les projets, et d'autre part, garantiraient le transfert de compétences vers les agents de l'institution pour assurer leur évolution professionnelle.
2. Exiger l'élaboration de schémas directeur des systèmes d'information des branches de sécurités sociales intégrant des schémas directeurs des ressources humaines informatiques ainsi que la définition des mesures d'accompagnement au changement.
3. Exiger la mise en cohérence des rémunérations avec les libellés d'emplois informatiques en défendant les principes de la classification et contribuer le cas échéant à son amélioration. En règle générale, nous revendiquons le rattachement à la grille informatique de toutes personnes exerçant un métier dans ce domaine.
4. Poursuivre le développement d'une communication destinée aux informaticiens selon leurs branches, la nature de leurs organismes d'appartenance et leurs emplois.

En particulier, et dans la continuité du mandat précédent, nous allons travailler sur :

1. La poursuite des actions de communication auprès de toutes les catégories de personnels participant directement ou indirectement aux activités relatives aux systèmes d'information.
2. Le soutien et l'engagement dans toute initiative oeuvrant à la syndicalisation des informaticiens.
3. L'apport de notre expertise à tout sujet portant sur la classification des informaticiens et plus généralement à toutes mesures les concernant.

Vous pouvez contacter François Nader, le secrétaire de la Commission Permanente Professionnelle des Informaticiens du SNFOCOS : cisnfocos@gmail.com



Infos Retraite

Articles tirés de la Lettre du Secteur Retraites du 5 avril 2022 de Michel Beugas, secrétaire confédéral en charge de l'Emploi et des retraites.

AGIRC-ARRCO : FO avait vu juste concernant les réserves

En juillet dernier, Force Ouvrière refusait de signer un avenant à l'accord AGIRC-ARRCO de 2019 car il réduisait la revalorisation des pensions de retraite complémentaire de 0,5 point de pourcentage par rapport à l'inflation, résultat d'une instrumentalisation de la crise COVID par le patronat qui s'inquiétait d'une baisse dangereuse du niveau des réserves du régime.

Aujourd'hui la présentation des comptes du régime AGIRC-ARRCO en Conseil d'administration montre que le total des actifs en représentation de la réserve technique de financement est en hausse et s'élève à 68 981 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 62 636 millions au 31 décembre 2020. Cette somme représente l'équivalent de presque 10 mois de prestations, ce qui est bien supérieur à l'objectif des 6 mois de réserves.

Cette situation démontre que Force Ouvrière avait vu juste et que la signature de cet avenant pénalisant pour les retraités aurait pu être évitée. Le patronat s'est précipité pour limiter la revalorisation des pensions alors même que l'issue de la crise était incertaine et que l'état des réserves n'était pas inquiétant.

FO qui avait souligné qu'il fallait attendre de connaître les chiffres exacts de l'impact de la crise avant de conclure un avenant, a rappelé cette position au Conseil d'administration, et réaffirmé que les recettes du régime AGIRC-ARRCO ont pour but d'alimenter les pensions et non pas des réserves.

En conséquence, FO exigera des compensations pour les retraités pénalisés injustement alors qu'ils subissent déjà l'instauration d'un malus (-10% pendant trois ans), quand ils liquident leur retraite à l'âge du taux plein, instauré en 2015 par les mêmes signataires.

Les chiffres clés 2021 de l'Assurance retraite sont en ligne

Les chiffres clés de l'assurance retraite 2021 viennent d'être publiés :

Au 31 décembre 2021, l'Assurance retraite a versé une retraite personnelle ou de réversion à un peu plus de 14,8 millions de retraités. : 33 % d'entre eux ont cotisé à plusieurs régimes de retraite de base durant leur carrière professionnelle. L'âge moyen du retraité du régime général a légèrement augmenté : il est de 74,7 ans contre 74,5 ans en 2020. Le montant de base moyen du droit direct servi pour une carrière complète au régime général est de 1140 € par mois en 2021, il était de 1126 en 2020. 49% des retraites personnelles sont attribuées avec une carrière complète au régime général, salariée et/ou indépendante.

Les chiffres 2021 montrent que le nombre d'attributions de retraites personnelles a baissé par rapport à 2020. Le nombre de départs en retraite anticipée « longue carrière » a diminué passant de 143 418 en 2020 à 126 000 en 2021, soit un peu plus de 19 % des retraites personnelles attribuées.

Les principaux chiffres du régime général au 31 décembre 2021 :

<https://www.statistiques-recherches.cnaf.fr/images/donnees-statistiques/chiffres-cles/Chiffres-du-regime-gnral-au-31-dcembre-2021.pdf>



Droit à la déconnexion

Webinaire le 29 avril 2022

Dans le cadre du cycle « les Matinales Prévention AESIO mutuelle », notre partenaire AESIO organise un webinaire :

VENDREDI 29 AVRIL 2022 DE 9H À 11H

Webinaire dédié à la thématique
DROIT À LA DÉCONNEXION

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

Le droit à la déconnexion est inscrit depuis 2017 dans le Code du travail et s'accompagne d'une série de questions :

Comment éviter que le digital ne s'imisce dans le cadre privé des travailleurs ? Quelles sont les obligations de l'employeur et du salarié inscrites dans le texte de loi ? Comment se prémunir et conserver la frontière entre vie privée et vie professionnelle ?

Si le thème vous intéresse, n'hésitez pas à vous inscrire. En effet, si vous ne pouvez pas y participer le jour même, le fait d'être inscrit vous permettra d'avoir accès au replay.

Lors de ce webinaire, Delphine HACKIERE, Consultante et Psychologue du Travail au sein du cabinet SEMAFOR, répondra à ces différents questionnements et abordera avec vous :

1. Le droit à la déconnexion : de quoi parle-t-on ?

- Le cadre légal du droit à la déconnexion
- Pourquoi déconnecter ? Est-ce possible et souhaitable ?
- Les risques de l'hyper-connexion

2. Prévention et pratiques : comment déconnecter ?

- Conciliation des temps de vie
- Les bonnes pratiques au bureau et en télétravail



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut,
le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr

ou adhérez via le formulaire en ligne sur

<https://snfocos.org/adherer/>

AGENDA

19 avril 2022 :
RPN relative aux titres
restaurant et au travail à
distance

20 avril 2022 :
INC Branche recouvrement

26 avril 2022 :
RPN travail à distance

5 mai 2022 matin :
INC Branche retraite

5 mai 2022 après midi :
INC ATMP

NOS PARTENAIRES



AG2R LA MONDIALE

Amundi | Épargne Salariale
& Retraite

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

